

AOC Bandol

Cuvée Tradition

Blanc 2021

Cépages : Clairette 50 %, Ugni Blanc 50 %

Sol : Différentes parcelles situées sur des sols et expositions variés sur les communes de la Cadière et du Castellet. Nos sols reposent sur un socle géologique calcaire, sur lequel nous pouvons trouver différents types de sols calci-magnésiens comme des sols limoneux type Safres (ex : quartier du Brûlat), des sols très argileux (ex : quartier des Cotes), et des sols superficiels, argileux et très caillouteux (ex : quartier les Lauves).

Pratiques culturales : Nos vins sont officiellement labélisés en Agriculture Biologique depuis 2021. Nous sommes également certifiés HVE de niveau 3 depuis 2019.

Un itinéraire technique viticole raisonné et du matériel adapté nous permettent d'alléger les programmes de traitement des vignes et ainsi de diminuer l'impact de nos pratiques sur l'environnement et la biodiversité. Les sols sont travaillés le moins possible, nous nous limitons à quelques passages de griffages/binage par an. Nous enherbons nos sols en hiver. Ce couvert végétal est utilisé comme engrais vert au printemps suivant. Nous intervenons très peu, voire pas du tout, sur les espaces et éléments naturels qui composent notre paysage viticole : talus, zones enherbées autour des vignes, pierriers, ronciers, arbres isolés, etc, afin de créer des points de biodiversité et des abris pour la faune et la flore.

Nez : expressif sur des arômes de fruits à chair blanche avec des notes florales.

Bouche : ample généreuse, arômes identiques à ceux du nez, vin droit avec une belle fraîcheur en finale.



Vendanges :

Vendanges manuelles, tri sur pied et en cave. Rendement maximum de 40 hl/ha.

Vinification :

Tri de la vendange (table de tri avec 2 personnes),
Eraflage-foulage, macération pelliculaire des Clairettes dans le jus des Ugnis blancs pendant 12h à 24h à environ 10°C avant pressurage.

Pressurage, séparation des différentes qualités de jus. Débourage pendant 48h. Soutirage au clair.

Levurage assez rapide dès le réchauffement du mout.

Fermentation Alcoolique : Environ 2 semaines, taux de sucres résiduels < 2g/l.

Clarification par mise au froid (12°C) pendant environ 72h.

Soutirage au clair dans le but de séparer le dépôt de lies épaisses.

Sulfitage du vin 48h après soutirage :

blocage de la fermentation malolactique afin de conserver de la fraîcheur dans les vins.

Vers le mois de novembre collage à la colle de poisson (clarification et brillance des vins), puis une semaine après, collage à la bentonite (stabilisation protéique).

Soutirage et assemblage première quinzaine de janvier.

Réajustement, si nécessaire, de la teneur en SO₂ afin de protéger les vins de l'oxydation et des contaminations bactériennes.

Préparation des vins avant mise en bouteille : filtration et ajustement du taux de CO₂. Mise en bouteille début mars.

Potentiel de garde : 2 à 3 ans

